CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

COMMENT ACCOMPAGNER UN CAS CONTACT COVID-19 ?

À L'ATTENTION DES SERVICES RH

MISE À JOUR LE 28 SEPTEMBRE 2020

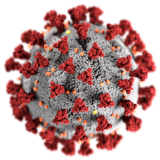

LA "PERSONNE-CONTACT À RISQUE" EST UNE PERSONNE QUI :

En l'absence des mesures de protection efficaces :

- A eu un contact direct avec un cas COVID, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, accolades, embrassades) ;
- A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, etc.) pendant au moins 15 minutes ;
- A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ;
- Est élève ou enseignant de la même classe scolaire ;

RAPPEL DES PROTECTIONS EFFICACES :

- Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas COVID **OU** la personne contact ;
- Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas COVID **ET** la personne contact ;
- hygiaphone ou autre séparation physique (vitre).

En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.

EN CAS DE FIÈVRE, L'AGENT NE SE PRÉSENTE PAS À SON TRAVAIL.
SI UN OU PLUSIEURS SIGNES APPARAISSENT, MÊME FAIBLEMENT, CONTACTER SANS DÉLAI UN MÉDECIN TRAITANT.

POUR LA PROTECTION DE LEURS COLLÈGUES, LES AGENTS SONT PRIÉS DE SIGNALER SYSTÉMATIQUEMENT LE DIAGNOSTIC DE COVID-19 ÉTABLI PAR LE CORPS MÉDICAL AU MÉDECIN DE PRÉVENTION OU À LEUR ENCADRANT.

RAPPEL DES PREMIERS SIGNES DE LA COVID-19 :

- Température, sensation de fièvre ;
- Toux, mal de gorge, nez qui coule ;
- Difficultés à respirer ou sensation d'oppression dans la poitrine ;
- Fatigue intense inexpliquée, douleurs musculaires inexpliquées ;
- Maux de tête inhabituels ;
- Perte ou diminution de l'odorat ;
- Perte du goût des aliments ;
- Diarrhées.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

PROCÉDURE EN ATTENTE DES RÉSULTATS

DRH

- Remet à l'agent les fiches **« J'ai été en contact avec une personne malade du COVID-19 »** et **« J'ai les signes de la maladie du COVID-19 »** ;
- Rappelle à l'agent pendant son confinement, les mesures et gestes barrières : isolement, port du masque systématiquement pour éviter de contaminer toute personne et ses proches, distanciation, lavage fréquent des mains, etc. ;
- Contacte l'équipe de la médecine de prévention du **CDG MARTINIQUE** et adresse un mail à **medecine@cdg-martinique.fr** pour la gestion de la « situation de crise » ;
- Établit rapidement avec le cas COVID, la liste des personnes-contacts *(contact-tracing)*, qui auraient pu être contaminées en fonction de la définition de la personne-contact (voir recto) dans les :
  - 48 heures précédant l'apparition des premiers symptômes de l'agent COVID ou,
  - 7 jours précédant le résultat du test positif ;
- Mentionne pour chaque cas contact : Nom, Prénoms, Date de naissance, N° de sécurité sociale, N° de téléphone, Adresse mail et Date du dernier contact avec le cas COVID ;
- Organise la désinfection des locaux, du matériel utilisés par l'agent.

AGENT

- Reste joignable car il sera contacté par la CGSS :
  - si le télétravail est impossible, il aura un certificat d'arrêt de travail (septaine) qui devra être envoyé à l'employeur dans les plus brefs délais,
  - pour donner les consignes concernant l'organisation du test.
- Respecte les gestes barrières et consignes d'isolement ;
- Prend contact avec son médecin traitant s'il a des symptômes ;
- Après avoir été contacté par la CGSS, prend rendez-vous auprès du Laboratoire de son choix :
  - immédiatement s'il vit avec la personne malade,
  - 6 à 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.
- Se présente au Laboratoire avec un masque et son matériel : pièce d'identité, carte vitale, stylo.

Rappeler aux équipes les gestes barrières, port du masque, lavage des mains, distanciation physique, aération des locaux …

CDG MARTINIQUE
Pôle Prévention Santé et Sécurité au Travail
Service Médecine de Prévention
Responsable du Service : **Linda AVIT**
Tél : 0596 70 08 86 / Fax : 0596 70 66 85
Email : medecine@cdg-martinique.fr

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MARTINIQUE